



VITILLOT PROTECTION

N°1 – 15/03/2024

A retenir

Stade phénologique : Nous sommes au stade bourgeon d'hiver, les désherbages sont en cours.



Chardonnay
13/03
Stade 02



←
Bactériose
sur plaies de
taille

Cochenille
→



VENDREDI 04



14° / 22°

↙ 15 km/h

40 km/h

SAMEDI 05



12° / 24°

➤ 15 km/h

DIMANCHE 06



14° / 25°

➤ 15 km/h

LUNDI 07



13° / 27°

▼ 10 km/h

MARDI 08



14° / 27°

▼ 10 km/h

MERCREDI 09



15° / 29°

▼ 15 km/h

JEUDI 10



17° / 32°

↙ 15 km/h

Black rot : Minimisez le nombre de momies dans les parcelles afin de réduire l'inoculum.

Eudémis : La confusion doit être posée avant mi avril.

Désherbage : En cours, voir chapitre dédié.

Flavescence dorée : Pensez à couper les ceps contaminés lors de la taille.

Fertilisation : En cours, voir chapitre dédié.

Actualités et retraits : Liste complète et modalités sur ce [Lien](#)

Polyram : Dernière année, retrait novembre 2024, attention la DSR est passée à 20m incompressible.

Profiler : classement CM2 (utilisable en HVE) mais pénalisant d'un point.

Luna sensation : H362 peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel-> Attention au personnel entrant dans la parcelle après l'application.

Amectotradine/Cyazofamide : Des résistances sont présentes dans le vignoble.

La charte phyto vous permettant de réduire les DSR est toujours active (voir chapitre dédié).



VITILLOT PROTECTION



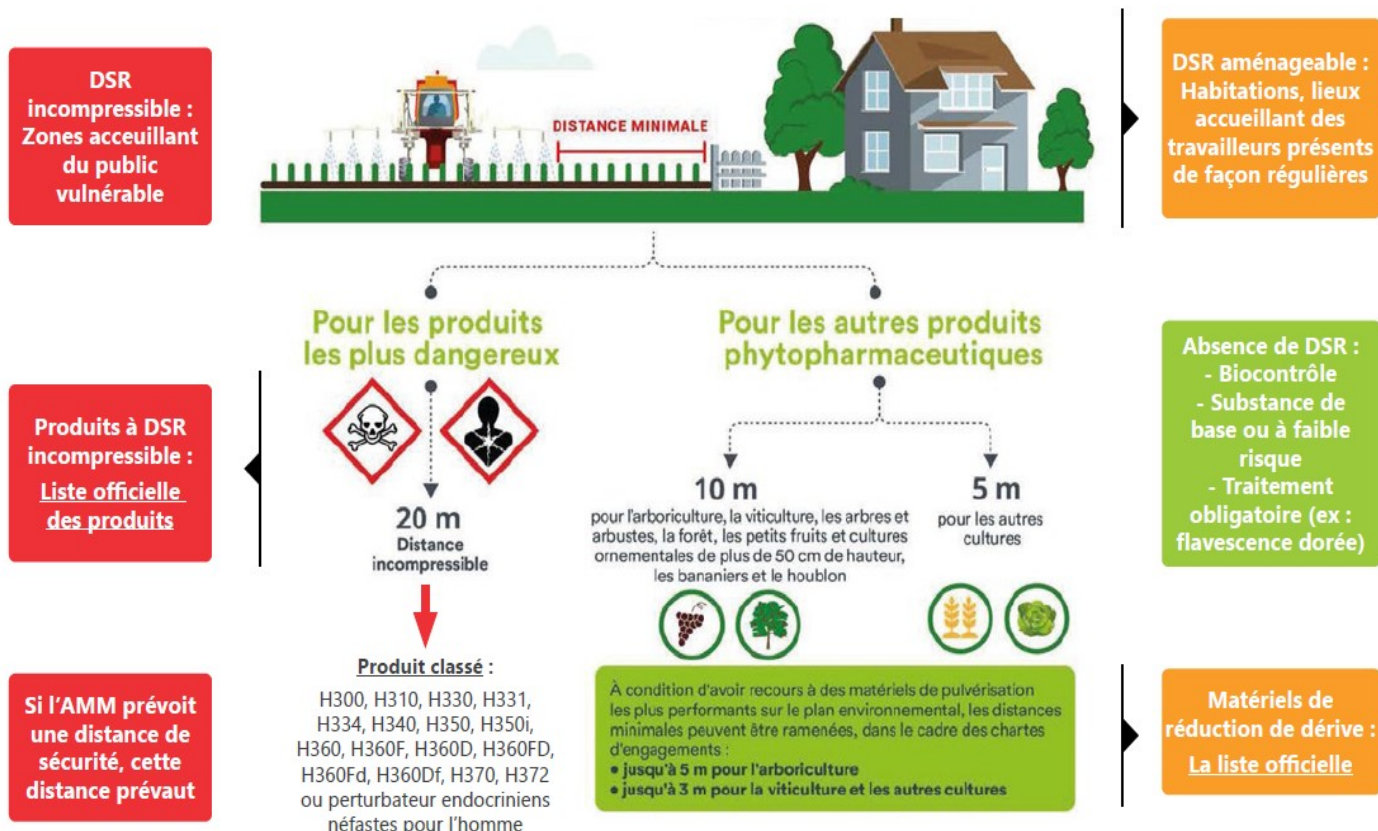
Charte et Distance de sécurité riverains (DSR)

La charte départementale signée par le préfet permet d'aménager la DSR sur les produits avec AMM à condition d'utiliser un matériel homologué anti-dérive (Liste disponible [ici](#)).

Vos parcelles sont concernées si elles sont voisines de lieux d'habitation, de zones accueillant des travailleurs présents de façon régulière et des personnes vulnérables.

La liste de produits avec des distances de 20m incompressibles est disponible [ici](#)

Distances minimales entre les zones d'épandage et les zones d'habitation (date d'application : 1^{er} janvier 2020)



Informers les riverains et les personnes présentes est obligatoire. L'allumage du gyrophare lors du traitement est suffisant.

Document complet sur la charte riverains dans le Lot ([Lien](#))



VITILOT PROTECTION

Résistances aux fongicides :

Dans le cadre du plan de surveillance ENI en partenariat avec L'IFV, nous avons réalisés des prélèvements afin d'évaluer si les souches de mildiou étaient résistantes aux fongicides restants.

Les 6 prélèvements se sont répartis sur le vignoble et les matières actives évaluées sont les suivantes :

QoI (amisulbrom et cyazofamide) et QioI (ametoctradine), zoxamide et oxathiapiproline.

Test vis-à-vis de l'amisulbrom 1 mg/L			Test vis-à-vis de l'ametoctradine 1 mg/L			Test vis-à-vis de la cyazofamide 1 mg/L	Test vis-à-vis de la zoxamide 0,01-0,1-1-10-100 mg/L	Test vis-à-vis de l'oxathiapiproline (gamme de doses)
Tests sans Sham - Résultats en mg/L (% spores résistantes)	Tests avec Sham - Résultats en mg/L (% spores résistantes)	Type de résistance	Tests sans Sham - Résultats en mg/L (% spores résistantes)	Tests avec Sham - Résultats en mg/L (% spores résistantes)	Type de résistance	Tests avec Sham - Résultats en mg/L (% spores résistantes)	Résultats en mg/L (% spores résistantes)	Résultats en mg/L (% spores résistantes)
Présence de souches résistantes CMI > 1 (67%)	Sensible CMI ≤ 1	AOX	Présence de souches résistantes CMI > 1 (81%)	Présence de souches résistantes CMI > 1 (59%)	cible QioI	Présence de souches Résistantes cible QoI CMI > 1 (60%)	Sensible CMI ≤ 1	Sensible CMI ≤ 0,001
Présence de souches résistantes CMI > 1 (75%)	Sensible CMI ≤ 1	AOX	Présence de souches résistantes CMI > 1 (9%)	Présence de souches résistantes CMI > 1 (33%)	cible QioI	Présence de souches Résistantes cible QoI CMI > 1 (77%)	Sensible CMI ≤ 1	Sensible CMI ≤ 0,001
Présence de souches résistantes CMI > 1 (66%)	Sensible CMI ≤ 1	AOX	Présence de souches résistantes CMI > 1 (100%)	Présence de souches résistantes CMI > 1 (56%)	cible QioI	Présence de souches Résistantes cible QoI CMI > 1 (75%)	Sensible CMI ≤ 1	Sensible CMI ≤ 0,001
Présence de souches résistantes CMI > 1 (87%)	Sensible CMI ≤ 1	AOX	Présence de souches résistantes CMI > 1 (100%)	Présence de souches résistantes CMI > 1 (26%)	cible QioI	Présence de souches Résistantes cible QoI CMI > 1 (100%)	Sensible CMI ≤ 1	Sensible CMI ≤ 0,1
Présence de souches résistantes CMI > 1 (56%)	Sensible CMI ≤ 1	AOX	Présence de souches résistantes CMI > 1 (83%)	Présence de souches résistantes CMI > 1 (1%)	cible QioI	Présence de souches Résistantes cible QoI CMI > 1 (58%)	Sensible CMI ≤ 1	Sensible CMI ≤ 0,001
Présence de souches résistantes CMI > 1 (99%)	Présence de souches résistantes CMI > 1 (4%)	AOX et de cible QoI	Présence de souches résistantes CMI > 1 (100%)	Présence de souches résistantes CMI > 1 (42%)	cible QioI	Présence de souches Résistantes cible QoI CMI > 1 (81%)	Présence de souches résistantes CMI > 1 (19%)	Sensible CMI ≤ 0,001

L'ametoctradine et la cyazofamide sont toutes les deux de moins en moins efficaces tandis que la zoxamide et l'oxathiapiproline conservent des niveaux d'efficacité très élevés.

Afin de préserver les matières actives restantes et leurs efficacités alternez bien les familles chimiques et modes d'actions.

D'autres prélèvements seront réalisés l'année prochaine afin de bien quadriller l'ensemble du département. Nous allons cibler également l'oïdium et si possible le black-rot.

Réseau OVNI (INRAE), piégeage des insectes sur l'été :

Bilan pièges jaunes 2023 :

Les relevés pour les 3 sessions x 7 jours de piégeage ont pu être réalisés sur les 2 parcelles Anglars Juillac et St Paul-Flaugnac.

Les identifications ont permis la détermination des Auchenorrhynques mais aussi des adultes de Phylloxéra et la détection des Typhlocybae et des Thrips.

Des cicadelles de la flavescence dorée ont été piégées.



VITILOT PROTECTION



Fertilisation :

Fertilisation d'entretien au sol en viticulture. (source CA66)

Les besoins en fertilisation vont varier suivant de nombreux paramètres. Parmi eux :

Les exportations d'éléments minéraux. Ce paramètre est lié à la vigueur et au rendement

	Feuilles	Sarments	Vendange	Total
Azote (en kg N)	13 (10 à 35)	5 (2 à 10)	13 (12 à 30)	30
Phosphore (en kg P ₂ O ₅)	1,5 (1 à 5)	1 (0,3 à 2)	4 (3 à 12)	6
Potassium (en kg K ₂ O)	7 (5 à 10)	4 (3 à 10)	50 (25 à 100)	60
Magnésium (en kg MgO)	4 (3 à 17)	1 (0,5 à 4)	1,5 (0,5 à 4)	6
Fer				0,5

Ordre de grandeur moyen (entre parenthèses des valeurs mini et maxi pour des niveaux de production faibles à élevés) des exportations annuelles de la vigne - LAFON et al, 1965).

Pour allez plus loin et sur d'autres éléments nutritifs :

[LIEN](#) et [LIEN N°2 en AB](#)

FERTILISATION ET HVE :

Le bilan azoté est évalué selon la méthode du bilan apparent (entrées – sorties), il permet de rapporter jusqu'à **8 points**, mais les seuils sont très bas :

Bilan azoté		Points
>50U	0	Pts
De 40 à 50 U	2	Pts
De 30 à 40 U	4	Pts
De 20 à 30 U	6	Pts
<20 U	8	Pts

Pour le calcul des sorties azotées retenir :

- 2 U/tonne de raisins,
- 20U (forfaitaire) pour le stockage par les parties aériennes,

Donc une parcelle produisant 5 t/ha : (5 x 2) + 20= 30 U exportées.

Ainsi un vigneron qui réalise un apport de 45U/ha avec un rendement de 5T/ha, obtiendra un score de 8 points (45U – 5x2U – 20U = 15U en bilan azoté).

Attention c'est bien la quantité totale d'azote apportée qui est comptabilisée, et pas l'azote efficace.

Il faudra donc trouver des points sur d'autres items :

L'utilisation d'**azote organique** peut rapporter jusqu'à **4 points** (1 pt de 25 à 35% des apports, + 1 pt par tranche de 10%).

Le % de **SAU non fertilisée** (y compris les parcelles en jachère, prairie temporaire ou non exploitée peut rapporter jusqu'à **10 pts** (1 pt de 5% à 15%, puis 1 pt par tranche de 10%).

La couverture des sols (présent sur l'ensemble de la campagne) peut rapporter jusqu'à **3 points**, mais le 1er pt est obtenu à partir de 50% de la surface, donc difficile à atteindre. (>50% 1 pt, >75% 2pts, 100% 3pts).

La réalisation d'un plan prévisionnel de fumure rapporte **1.5 pts**.

Méthodes alternatives et prophylactiques :

vigueur de la vigne. Mais il ne figure pas dans cette liste car celle-ci se veut applicable à tous les objectifs de rendement.

Bio-agresseurs	Techniques alternatives et prophylaxie	Objectifs
Mildiou	Drainage du sol	Limiter les flaques réduit les possibilités de formation de foyers primaires
	Enherbement, travail du sol, épamprage	Diminuer le développement d'organes verts à proximité du sol
	Travail du sol (avant risque mildiou élevé)	Détruire les plantules issues des semis de pépins
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation des grappes
Oïdium	Ebourgeonnage, effeuillage	Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV
	Maîtrise de la fertilisation azotée et enherbement	Réduire la vigueur
Black Rot	Destruction des bois de taille élimination des vieux bois et des baies momifiées	Limiter la source d'inoculum
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation du feuillage
Pourriture grise et acide	Drainage du sol	Limiter les « mouillères »
	Maîtrise de la fertilisation azotée, enherbement	Réduire la vigueur
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassement de végétation et aérer les grappes pour réduire les durées d'humectation
	Maîtrise des vers de grappes et de l'oïdium	Limiter les risques de porte d'entrée pour le champignon

Liste
complète
disponible
[ICI](#)

Afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires des outils sont à votre disposition :

Il vous est possible d'utiliser des produits de **biocontrôle**, la liste est disponible en cliquant sur le [lien](#).

-Substances de bases / PNPP* : [Les substances de bases en viticulture ITAB](#)

-Soutien nutritionnel : [Les désordres nutritionnels de la vigne \(INRA\)](#)

[Quelques résultats d'essais sur des produits alternatifs \(Lien IFV\)](#)

-Proscrivez les mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles.

-Les couverts végétaux et les différents enherbements implantés favorisent les auxiliaires, et le développement de nombreuses espèces qui sont bénéfiques à la vigne. [Lien](#)

pe-cos-enr- n°207-21/04/2021

La Chambre d'agriculture du LOT est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Lot. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et de l'Alimentation
Cahors

Vos interlocuteurs

Pôle environnement et végétal
environnement-vegetal@lot.chambagri.fr - 05 65 23 22 22

Julien BENIER, conseiller viticole
j.benier@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 45

Florence LEOBON, conseillère viticole
f.leobon@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 30



Chambre d'agriculture du Lot
430 avenue Jean Jaurès
CS60199
46004 Cahors Cedex 9